



**AVIS PUBLIC**

Adoption du programme triennal  
d'immobilisations 2024-2025-2026

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Ville de Trois-Rivières sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville vendredi le 16 juin 2023 à compter de 11 h 00. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

Trois-Rivières, ce 7 juin 2023.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière